

## JAMAÏQUE

### Visite en Jamaïque d'un innocent remis en liberté après un séjour dans le couloir de la mort en Floride

Index AI : AMR 38/002/2003

Alors qu'il est question de rétablir la peine de mort par pendaison en Jamaïque, l'Américain Delbert Lee Tibbs, qui a passé plus de deux ans dans le couloir de la mort en Floride pour un crime qu'il n'avait pas commis, arrive demain en Jamaïque.

« J'ai été confronté à la perspective de voir l'État me confisquer la vie pour un crime que je n'avais pas commis. Aucune société ne devrait prendre le risque de soumettre ses concitoyens à une épreuve aussi terrible », a déclaré Delbert Tibbs.

« Aucun système pénal n'est à l'abri d'une erreur. Ce qui est arrivé à Delbert Tibbs risque de se reproduire en Jamaïque, où des innocents pourraient être condamnés à mort à la suite de procès inéquitables, du fait d'une représentation juridique insuffisante ou de la prise en compte d'aveux obtenus sous la contrainte », a déclaré Amnesty International.

Depuis 1973, plus de cent autres prisonniers condamnés sont sortis des couloirs de la mort aux États-Unis après que la preuve eut été apportée qu'ils avaient été déclarés coupables à tort. Les éléments d'information prouvant que cette justice qui accepte la peine capitale se caractérise également par la discrimination raciale et l'arbitraire continuent de s'accumuler.

« Les systèmes judiciaires sont gérés par des êtres humains et les êtres humains font des erreurs. Il est inévitable que des innocents finissent par être pendus dans les Caraïbes si la peine capitale est appliquée », a ajouté Delbert Tibbs.

On ne sait pas combien d'innocents ont été exécutés dans la région des Caraïbes anglophones, mais un certain nombre de personnes ont été acquittées en Jamaïque sur la base d'une culpabilité non avérée lors d'affaires récentes qui ont eu un grand retentissement.

« Je sais que les Jamaïcains ont à faire face à des niveaux très élevés de criminalité violente, a déclaré Delbert Tibbs. Mais tuer les gens n'est pas la solution. »

Amnesty International demande à la Jamaïque et autres États des Caraïbes de suivre la courageuse décision du gouverneur de l'Illinois George Ryan, de commuer les peines de mort des cent soixante-sept personnes qui se

trouvaient dans les couloirs de la mort de cet État des États-Unis.

### Complément d'information

Lorsque Delbert Tibbs a été libéré en 1977, le procureur d'origine a déclaré que « l'affaire avait été faussée depuis le début et que les enquêteurs le savaient. S'il devait y avoir un nouveau procès, je comparais volontiers en tant que témoin. » En 1976, la Cour Suprême de Floride a infirmé la condamnation de Delbert Tibbs pour manque de preuves. Deux ans plus tôt, il avait été déclaré coupable, par un jury composé uniquement de Blancs, du meurtre d'un homme blanc de vingt-sept ans et du viol de sa compagne âgée de seize ans. Il avait été condamné à mort en Floride (États-Unis) en 1974. Sa condamnation reposait uniquement sur l'identification qu'avait faite de lui la victime. ●

**Delbert Tibbs arrivera en Jamaïque le 3 février. Pour obtenir de plus amples informations ou organiser une interview avec lui, merci de contacter Amnesty International (Jamaïque) au (876) 815 36 48 ou au (44) 207 413 57 64.**

**Pour obtenir de plus amples informations sur l'application de la peine de mort dans les Caraïbes anglophones et aux États-Unis d'Amérique, veuillez vous reporter aux articles suivants disponibles sur le site [www.efai.org](http://www.efai.org) :**

- AMÉRIQUES (CARAÏBES) *La peine de mort : un héritage colonial qui doit être abandonné* (index AI : AMR 05/006/2002) ;
- ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE *Arbitraire, discrimination et cruauté : l'homicide par décision judiciaire vingt-cinq ans après* (index AI : AMR 51/003/2003) ;
- ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE *La condamnation à mort d'innocents* (index AI : AMR 51/69/98) ;
- ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE *Des préjugés qui tuent : la peine de mort et la question raciale* (index AI : AMR 51/52/99).

**Pour obtenir de plus amples informations veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)**